

LE GUIDE
DU DOCTORANT

UBFC




COLLÈGE DOCTORAL
VOTRE DOCTORAT
EN BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ


UBFC
UNIVERSITÉ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

UBFC



SOMMAIRE

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	4
Qualité de vie, multiples opportunités	4
Politique d'enseignement supérieur et soutien au doctorat	6
ÉDITOS	8
UBFC EN QUELQUES MOTS	10
LA MISSION DOCTORALE UBFC	12
Les 6 écoles doctorales	14
Le bureau administratif de l'Université de Bourgogne	17
LE PARCOURS DU DOCTORANT	18
Parcours schématique	20
Le parcours du doctorant en détail	22
• Les acteurs du doctorat	22
• Préparation à l'entrée, financements	23
• Inscription	24
• Doctorants étrangers	26
• Journée de rentrée des doctorants	27
• Préparation de la thèse	28
• Soutenance	30
• Remise des diplômes	31

60 000
ÉTUDIANTS
en moyenne par an

THE TIMES HIGHER EDUCATION
WORLD UNIVERSITY RANKINGS
CLASSÉE DEPUIS 2016



8 800
ENSEIGNANTS-
CHERCHEURS



54
LABOS DE
RECHERCHE



300
DOCTORANTS
diplômés par an



1 900
DOCTORANTS
inscrits chaque année



3 000
MASTERS
délivrés dans l'année



UNE QUALITÉ DE VIE UNIQUE

LES PLAISIRS D'ABORD

Découvrir les Montagnes du Jura, les Vosges ou les vignobles de Bourgogne, c'est faire l'expérience de l'authentique. C'est goûter au Comté, à la volaille de Bresse, c'est déguster l'un des 107 vins AOC du territoire, c'est découvrir l'une des multiples excellentes tables de la Région – dont 38 étoilées Michelin ! C'est aussi être captivé par ses huit sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, ses lacs vivifiants et ses forêts denses, ses massifs montagneux préservés et ses vignobles à perte de vue.



DES OPPORTUNITÉS MULTIPLES !

L'AVENIR ENSUITE

Vivre en Bourgogne-Franche-Comté, c'est s'insérer dans un écosystème d'universités et de grandes écoles dynamiques, de start-ups innovantes, de savoir-faire d'exception et d'industries de pointe. C'est bénéficier d'une géographie originale : il n'existe pas une seule ville forte, mais plusieurs, dont Besançon, Dijon et Belfort-Montbéliard. Chacune offre, grâce à un réseau de transports développé et moderne, l'opportunité d'interagir avec des voisins stimulants : la Suisse, l'Allemagne, la région lyonnaise et le bassin parisien, voire de s'orienter vers l'export, comme 6 000 entreprises du territoire.

Cette terre unique, chacun en possède un "petit morceau". Que ce soit les productions d'entreprises telles que Seb, Tolix, Émile Henry, Peugeot, Ibride, Zhed, la Vache Qui Rit... ou les innovations et créations de scientifiques et artistes comme Louis Pasteur, Victor Hugo, Colette, Marlène Jobert, Aldebert, Edwige Feuillère ou Tahar Rahim : chacun a en soi un éclat de Bourgogne-Franche-Comté, terre de bien-vivre, terre d'avenir.



LA RÉGION
SOUTIENT :

VALORISATION DE LA POLITIQUE RÉGIONALE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE SOUTIEN AU DOCTORAT

La Région mène une politique volontariste en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI).

Elle soutient :

l'attractivité de l'offre d'enseignement supérieur, la qualité de vie et les conditions d'études des étudiants, ainsi que la mobilité internationale des jeunes ;

l'émergence de nouvelles thématiques de recherche, l'excellence et la valorisation des résultats qui en sont issus, notamment en lien avec les entreprises régionales et l'ensemble de la collectivité.

La Région collabore avec Université Bourgogne Franche-Comté (ComUE UBFC) pour structurer le paysage régional de l'ESRI, encourager les jeunes de la région à accéder à l'enseignement supérieur, et pour attirer des talents en Bourgogne-Franche-Comté.



LES DOCTORANTS



Pour la Région, les jeunes doctorants sont au cœur de la politique de recherche et d'innovation. Ils représentent un véritable potentiel de transformation de la connaissance vers l'innovation. C'est pourquoi la Région encourage et accompagne les chercheurs depuis le laboratoire vers la valorisation de leurs travaux ou la création d'entreprise.



À travers son intervention globale dans les projets de recherche, la Région soutient également des post-doctorats liés à ces projets, les investissements des plateformes de recherche, l'organisation de colloques internationaux, les mobilités entrantes et sortantes de chercheurs, l'accueil de nouvelles équipes de recherche.

3 M€



En 2018, la Région engage près de 3 millions d'euros en faveur des doctorants, en :

- accompagnant la recherche vers l'excellence, adossée notamment aux interventions de l'État dans le cadre du programme d'investissement d'avenir dont ISITE-BFC,
- soutenant les projets en émergence qui intègrent les projets structurants d'envergure,
- en valorisant la recherche académique et la création d'entreprises innovantes





Chères doctorantes, chers doctorants,

Vous commencez un doctorat à l'Université Bourgogne Franche-Comté, au sein de l'une de ses six écoles doctorales. Je vous en félicite et vous souhaite la bienvenue.

En entrant dans ce parcours exigeant, en engageant cette expérience passionnante dans l'un des laboratoires de notre site, vous allez contribuer activement au développement de la connaissance et de l'innovation, dans un environnement riche et de très grande qualité.

Le doctorat conjugue la formation par la recherche et une expérience professionnelle, car mener à bien un projet de recherche qui aboutit à la soutenance d'une thèse de doctorat est bien une réelle expérience professionnelle, qui doit être valorisée comme telle.

Au-delà et c'est essentiel, vous entamez un parcours qui, en mêlant rigueur et créativité, contribue à la société de la connaissance dont nous avons tous besoin.

Université Bourgogne Franche-Comté est particulièrement attachée à votre réussite et sera à vos côtés durant votre parcours.

Vous trouverez dans ce guide l'ensemble des informations utiles pour le déroulement de votre parcours doctoral, les formations associées, ainsi que la connaissance de l'environnement dans lequel vous allez évoluer.

Avec tous mes vœux de réussite,

 **Nicolas Chaillet**
Président d'Université Bourgogne Franche-Comté



Chères doctorantes, chers doctorants,

Vous êtes inscrits en doctorat au sein d'une des six écoles doctorales d'Université Bourgogne Franche-Comté. Vous vous engagez dans une formation exigeante pour obtenir le diplôme le plus élevé en France et à l'étranger. Tout au long de cette formation par la recherche, le Collège doctoral UBFC et votre école doctorale vous accompagneront pour réaliser votre projet de recherche et pour obtenir des compétences majeures qui seront vos atouts dans la poursuite de votre parcours professionnel.

Le Collège doctoral définit et garantit la qualité de la politique doctorale en Bourgogne-Franche-Comté, en concordance avec la politique doctorale d'UBFC et en coordination avec les établissements accueillant les doctorants. Pour cela, il coordonne, harmonise et fédère l'action des six écoles doctorales thématiques : ED Environnements-Santé (ES), ED Carnot-Pasteur (CP), ED Sciences Physiques pour l'Ingénieur et Microtechniques (SPIM), ED Droit, Gestion, Sciences Économiques et Politique (DGEP), ED Lettres, Communication, Langues, Arts (LECLA), ED Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps (SEPT).

Afin de défendre et promouvoir une éthique pour le doctorat UBFC, nous nous engageons pour la qualité de la formation et l'encadrement, pour l'intégrité scientifique et pour l'engagement citoyen. Ainsi, pour que cette première expérience professionnelle vous permette de développer vos atouts, clefs de votre réussite future, le Collège doctoral organise des enseignements transversaux et les écoles doctorales des enseignements spécifiques aux besoins et aux spécificités de leur domaine respectif. Le Collège vous accompagne également dans la construction de votre parcours professionnel et dans la valorisation de votre formation pour qu'elle soit reconnue autant en milieu académique qu'en entreprise.

Ce guide vous apportera toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de votre environnement professionnel, notamment les services dont vous pouvez bénéficier, les principales règles que vous devez suivre et les contacts au sein d'UBFC. Vous y trouverez également les informations concernant les formations transversales qui vous sont offertes. Nous vous engageons également à prendre part à la vie de votre établissement, de votre Collège doctoral, de votre école doctorale et des associations en vous engageant au sein des conseils.

Bienvenue et très bonne réussite,

 **Philippe Lutz**
Directeur du Collège doctoral UBFC

UBFC EN QUELQUES MOTS



UBFC

La ComUE¹ Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) fédère les 7 établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région. UBFC définit et met en œuvre la formation doctorale depuis le 1^{er} janvier 2017.

COLLÈGE DOCTORAL

Le Collège doctoral coordonne la formation doctorale en Bourgogne-Franche-Comté et en garantit la qualité.

Il a également comme mission de coordonner, harmoniser et fédérer les activités des écoles doctorales. 6 représentants des doctorants assistent aux assemblées du Collège doctoral (1 pour chaque école doctorale).

1. Communauté d'Universités et Établissements



ORGANISATION DE LA MISSION DOCTORALE UBFC

COLLÈGE DOCTORAL
DIRECTION DU COLLÈGE DOCTORAL
Coordination mission doctorale

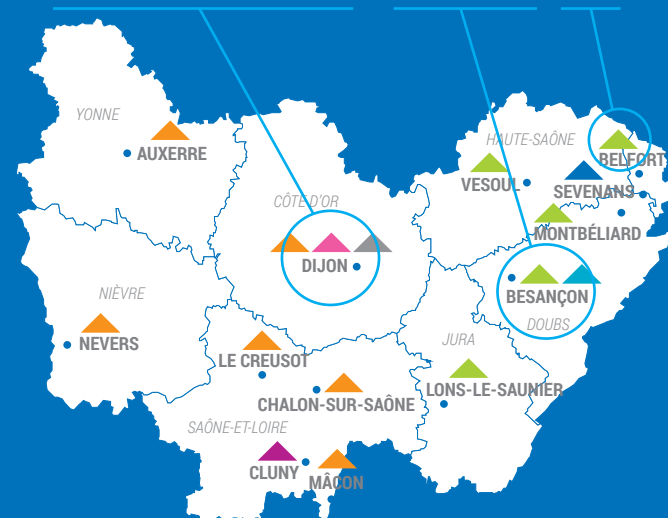
Assemblée du Collège doctoral
Bureau du Collège doctoral

REPRÉSENTANTS
DES DOCTORANTS

MISSION DOCTORALE TRANSVERSALE
SERVICE UBFC FORMATION RECHERCHE INNOVATION
Missions transversales à l'échelle du site Bourgogne-Franche-Comté

BUREAUX ADMINISTRATIFS
Missions administratives dans les campus
Support administratif aux ED à Dijon (BED), Besançon et Belfort, dans les établissements membres et avec leur support :

AgroSup BSB ENSAM uB ENSMM UFC UTBM



ÉCOLES DOCTORALES (ED)
Missions administratives dans le cadre du suivi pédagogique et scientifique de proximité

DGEP SEPT LECLA SPIM CP ES

Secrétariat des Écoles doctorales Conseil des Écoles Doctorales

CONTACT PRINCIPAL
DES DOCTORANTS

REPRÉSENTANTS
DES DOCTORANTS

LA MISSION
DOCTORALE

UBFC

UBFC COMPTE 6 ÉCOLES DOCTORALES
RESPONSABLES DE VOTRE SUIVI
PÉDAGOGIQUE.

*Chacune d'elle couvre un périmètre bien défini
de champs disciplinaires et de spécialités
de doctorat.*



CARNOT PASTEUR

ÉCOLE DOCTORALE
CARNOT - PASTEUR

CARNOT-PASTEUR couvre les domaines des Mathématiques et de leurs interactions, de la Physique, des Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace et de la Chimie.

SPÉCIALITÉS :

- Physique
- Chimie
- Chimie physique
- Sciences des matériaux
- Mathématiques
- Astrophysique
- Mécanique
- Électronique

CONTACTS :

DIJON	BESANÇON
03 80 39 59 66	03 63 08 22 13
ed.cp.dijon@ubfc.fr	ed.cp.besancon@ubfc.fr

www.ed-carnot-pasteur.u-bourgogne.fr



ENVIRONNEMENTS SANTÉ



ENVIRONNEMENTS-SANTÉ couvre les domaines de la Biologie, médecine, santé, des Sciences agronomiques et écologiques, des Sciences de la terre, univers, espace.

SPÉCIALITÉS :

- Astronomie, astrophysique
- Biochimie et biologie moléculaire
- Biologie cellulaire
- Biologie des organismes
- Biologie des populations et écologie
- Biotechnologies agro-alimentaires
- Chimie
- Climatologie
- Géodynamique des enveloppes supérieures
- Géographie
- Génie informatique, automatique et traitement du signal
- Informatique
- Médecine, biochimie, biologie cellulaire et moléculaire, physiologie et nutrition
- Médecine, biophysique et imagerie médicale

CONTACTS :

DIJON	BESANÇON
03 80 39 38 68	03 63 08 22 13
ed.es.dijon@ubfc.fr	ed.es.besancon@ubfc.fr

www.ecoledoctoralee2s.com



SPIM



SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR ET MICROTECHNIQUES couvre les domaines de la Physique, des Sciences pour l'Ingénieur et des Sciences et technologies de l'information et de la communication.

SPÉCIALITÉS :

- Automatique
- Énergétique
- Génie électrique
- Informatique
- Instrumentation et informatique de l'image
- Matériaux
- Mécanique
- Mécanique et énergétique
- Microtechniques
- Optique et photonique
- Sciences pour l'ingénieur

CONTACTS :

DIJON	BESANÇON	BELFORT
03 80 39 58 17	03 81 66 66 02	03 84 58 35 29
ed.spim.dijon@ubfc.fr	ed.spim.besancon@ubfc.fr	ed.spim.belfort@ubfc.fr

www.ed-spim.univ-fcomte.fr

DGEP



DROIT, GESTION, ÉCONOMIE ET POLITIQUE couvre le domaine des Sciences de la société.

SPÉCIALITÉS :

- Droit privé et sciences criminelles
- Droit public
- Histoire du droit et des institutions
- Science politique
- Sciences de gestion
- Sciences économiques
- Sociologie, démographie

CONTACTS :

DIJON	BESANÇON
03 80 39 36 43 ou 03 80 39 54 14	03 81 66 53 03 ou 03 81 66 53 89
ed.dgep.dijon@ubfc.fr	ed.dgep.besancon@ubfc.fr

www.adum.fr/as/ed/actu.pl?site=eddgep

LECLA



LETTRES, COMMUNICATION, LANGUES, ARTS couvre le domaine des Sciences humaines et humanités.

SPÉCIALITÉS :

- Histoire culturelle
- Langue et littérature française : littérature francophone
- Langues et littératures anciennes
- Langues, littératures et civilisations anglaises et anglo-saxonnes
- Langues, littératures et civilisations germaniques
- Langues, littératures et civilisations romanes : espagnol, italien
- Sciences de l'information et de la communication
- Sciences du langage
- Sciences du langage, mention didactique des langues et des cultures
- Sciences du langage, mention français langue étrangère/français langue seconde
- Sciences du langage, mention traitement automatique des langues
- Informatique, algorithmique des langues
- Théâtre et arts de la scène
- Littérature comparée
- Sciences de l'éducation
- Sciences de l'éducation, mention STAPS

CONTACTS :

DIJON	BESANÇON
03 80 39 36 43 ou 03 80 39 54 14	03 81 66 53 03 ou 03 81 66 53 89
ed.lecla.dijon@ubfc.fr	ed.lecla.besancon@ubfc.fr
www.adum.fr/script/cv.pl?matri=80233&menu_transparent=oui&site=lecla	

SEPT



SOCIÉTÉS, ESPACES, PRATIQUES, TEMPS couvre les domaines des Sciences de la société, des Sciences humaines et humanités ; des Sciences et technologies de l'information et de la communication ; des Sciences agronomiques et écologiques.

SPÉCIALITÉS :

- Anthropologie
- Archéologie
- Économie
- Épistémologie
- Histoire des sciences et des techniques
- Géographie et aménagement
- Histoire
- Histoire de l'art
- Histoire du droit
- Langues et littératures anciennes
- Philosophie
- Psychologie
- Sciences de l'éducation
- Sciences du sport
- Sociologie
- Arts, Musicologie

CONTACTS :

DIJON	BESANÇON	BELFORT
03 80 39 36 43 ou 03 80 39 54 14	03 81 66 53 03 ou 03 81 66 53 89	03 84 58 35 29
ed.sept.dijon@ubfc.fr	ed.sept.besancon@ubfc.fr	ed.sept.belfort@ubfc.fr
www.adum.fr/as/ed/actu.pl?site=edsept		



○ **LE BUREAU ADMINISTRATIF
DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE**

Si vous préparez votre thèse au sein de l'université de Bourgogne :

Vous serez également en contact avec le Bureau des Études Doctorales (BED). En lien avec les écoles doctorales, le BED réalise votre inscription administrative et gère votre soutenance de thèse. Il s'occupe également du montage des conventions de cotutelle internationale de thèse et des conventions de codirection. Il gère votre demande de dispense de Master le cas échéant, ainsi que vos inscriptions aux formations transversales.

CONTACTS :

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE (règlement, certificat, Pass UBFC), SOUTENANCE, ATTESTATION DE RÉUSSITE ET DIPLÔME	DISPENSE DE MASTER, RÉDACTION DE CONVENTION DE COTUTELLE OU CODIRECTION
03 80 39 50 22 bed.dijon@ubfc.fr	03 80 39 35 71 bed.dijon@ubfc.fr

LE PARCOURS
DU DOCTORANT

UBFC



SCHÉMA DU PARCOURS DU DOCTORANT



PRÉPARER SON ENTRÉE

Identifier son
école doctorale (ED)



Choisir son Directeur de thèse
Envoyer CV, motivation
et sujet de thèse



Rédiger son sujet de thèse



1

TROUVER UN FINANCEMENT

Se renseigner
au secrétariat
de son ED



Signer
un contrat
doctoral
(3 ans)



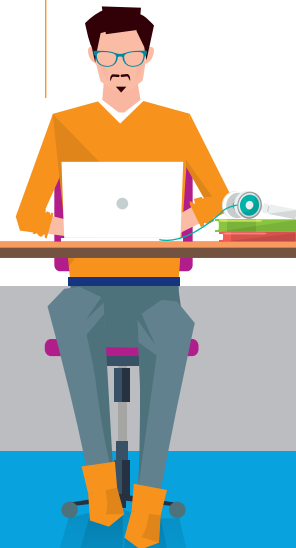
2

S'INSCRIRE À L'UNIVERSITÉ

En ligne sur ADUM



Au secrétariat
de son ED



3



PRÉPARER SA THÈSE

Formations interdisciplinaires
100 h mini.

Cotutelle
internationale
(inscription dans
une 2^{ème} université
à l'étranger)



Label doctorat
Européen (séjour
de 3 mois minimum
dans un pays de l'UE)

Comité de
suivi de thèse



Réinscription obligatoire
chaque année

Ma Thèse en 180 secondes



4

SOUTENIR SA THÈSE

J-60

Désigner un rapporteur,
proposer un jury,
déposer sa thèse,



Autorisé
à soutenir !



5

CÉRÉMONIE
DE REMISE
DES DIPLÔMES





AU QUOTIDIEN, DES ACTEURS
SCIENTIFIQUES, PÉDAGOGIQUES,
ADMINISTRATIFS ET POLITIQUES
SONT MOBILISÉS

*pour encadrer votre vie de doctorant,
de votre inscription à la délivrance
de votre diplôme.*

VOTRE
DIRECTEUR
DE THÈSE
Encadrant scientifique
et pédagogique

VOUS
DOCTORANT,
CHERCHEUR
EN FORMATION

VOTRE
DIRECTEUR
D'UNITÉ
DE RECHERCHE
Responsable de votre
environnement
scientifique

L'ED¹
OU LE BED²
Interlocuteur
administratif
et pédagogique



1-

PRÉPAREZ VOTRE ENTRÉE EN DOCTORAT

Le point de départ de votre parcours consiste à définir les grandes lignes de votre projet de recherche, et de vous tourner ensuite vers les écoles doctorales.



→ Identifiez l'école doctorale (ED) qui correspond à votre domaine de recherche.



→ Prenez contact avec l'enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches (HDR), sous la direction duquel vous souhaitez travailler.



→ Envoyez-lui votre CV³, votre lettre de motivation et une présentation de votre projet de recherche.



→ Définissez avec lui en détail le sujet de votre thèse.

2-

TROUVEZ UN FINANCEMENT

Le financement du doctorat est essentiel. Certaines écoles doctorales en font une condition obligatoire à l'inscription.



Renseignez-vous auprès de votre directeur de thèse et de votre école doctorale.

Ce financement peut être attribué par votre établissement de préparation de la thèse*, ou être issu d'un appel à projet (collectivité territoriale, projet européen, etc.), ou relever d'un partenariat conclu avec une autre structure (entreprise, établissement public, association, etc.).

L'obtention de votre financement se traduit par la signature d'un contrat dont la nature dépend de la source du financement :

- Contrat doctoral
- CDD de la fonction publique
- Contrat de droit privé (CDD ou CDI)...

QU'EST-CE QUE LE CONTRAT DOCTORAL ?

- Le contrat doctoral a une durée de 3 ans.
- La signature du contrat en 1^{ère} année est conditionnée à l'inscription en doctorat.
- La poursuite du contrat en 2^{ème} et 3^{ème} année est conditionnée à la réinscription annuelle.
- La rémunération est au minimum de 1 768,55 € bruts mensuels (au 01/02/2017).
- Vous devez effectuer 1 607 heures par an.
- Vous pouvez consacrer la totalité de votre temps à vos travaux de recherche, ou le répartir entre la recherche et des missions complémentaires (enseignement, expertise, diffusion de l'information scientifique, valorisation de la recherche).
- Les missions complémentaires sont limitées à 1/6^e de la durée annuelle du temps de travail. Elles sont soumises à autorisation et donnent lieu à un complément de rémunération.
- Vous avez droit à 25 jours de congés annuels, auxquels s'ajoutent éventuellement des jours d'ARTT.⁴

* Établissements de préparation de thèse : Université de Franche-Comté, Université de Bourgogne, UTBM, ENSMM, AgroSup

1. ED : École doctorale

2. BED : Bureau des Études Doctorales

3. CV : Curriculum Vitae

4. ARTT : aménagement et réduction du temps de travail

3- INSCRIVEZ-VOUS



Ces deux premières étapes accomplies, vous pouvez procéder à votre inscription :



→ Si vous préparez votre thèse à l'Université de Bourgogne ou à AgroSup, inscrivez-vous à l'UB¹.



→ Si vous préparez votre thèse à l'Université de Franche-Comté ou à l'ENSMM, inscrivez-vous à l'UFC².



→ Si vous préparez votre thèse à l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard, inscrivez-vous à l'UTBM.



2 ÉTAPES POUR S'INSCRIRE

1. L'inscription pédagogique, sur l'application en ligne ADUM³

L'inscription pédagogique est une étape importante, qui nécessite d'être réalisée avec votre directeur de thèse. Vous devez :



→ Saisir toutes les informations demandées



→ Imprimer votre dossier et la liste des pièces complémentaires demandées par votre ED



→ Signer et faire signer les pièces par votre directeur de thèse et celui de l'unité de recherche

2. L'inscription administrative au secrétariat de votre ED

Vous devez déposer votre dossier ADUM en y joignant :

- Les pièces complémentaires demandées par votre ED
- Votre règlement par chèque (ou l'attestation de paiement si vous avez réglé en ligne)

Votre ED (Besançon, Belfort-Montbéliard), ou le BED (Dijon), vous contacte et vous invite à récupérer votre certificat de scolarité et votre Pass UBFC.



→ Dispense de Master

Si vous n'êtes pas titulaire d'un Master (ou d'un Diplôme d'Études Approfondies) français ou délivré par une université signataire du processus de Bologne, vous devez suivre la procédure de demande de dispense de master (consultable sur le site Internet d'UBFC).



→ Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Le doctorat peut être obtenu par la Validation des acquis de l'expérience (VAE), par des professionnels qui justifient d'au moins trois ans d'expérience en rapport direct avec la certification visée. Les candidats doivent faire la preuve de la correspondance entre leurs acquis professionnels et personnels et le contenu du diplôme visé. La procédure de VAE est disponible sur le site Internet d'UBFC.



QU'EST-CE QU'ADUM ?

ADUM est l'application de gestion de la scolarité des doctorants utilisée à UBFC, de l'inscription à la délivrance du diplôme.

Accès :

www.adum.fr/UBFC

Vous allez y créer votre espace personnel, que vous conserverez et enrichirez tout au long de votre doctorat et même au-delà, puisqu'ADUM est également un réseau qui vous permet d'accéder à des offres d'emploi.

Pour une 1^{ère} inscription ou une réinscription à UBFC : consultez et suivez pas à pas les tutoriels mis à votre disposition dans votre espace personnel et sur le site Internet d'UBFC.



CHARTRE DES THÈSES & CONVENTION INDIVIDUELLE DE FORMATION

La préparation d'une thèse repose sur la Charte des thèses UBFC et sur la Convention conclue avec votre directeur de thèse.

→ **Ces deux documents sont à signer lors de votre inscription** (documents disponibles sur ADUM). La Convention stipule les conditions et les modalités de travail et d'encadrement nécessaires à l'avancement de votre recherche et de votre thèse.



PASS UBFC

Carte d'identification donnant accès à plusieurs services : emprunt d'ouvrages dans les bibliothèques, restauration au CROUS, paiement de services, accès aux espaces réservés... Il est valable pour toute la durée de vos études dans les établissements membres d'UBFC. Pour l'activer, rendez-vous sur www.izly.fr

1. uB : Université de Bourgogne
2. UFC : Université de Franche-Comté
3. ADUM : Accès Doctorat Unique et Mutualisé



DOCTORANTS ÉTRANGERS

Bienvenue !

Université Bourgogne Franche-Comté accueille de nombreux étudiants étrangers et nous nous en réjouissons.

800 doctorants étrangers sont inscrits à UBFC en 2018. UBFC et ses établissements membres ont à cœur de faciliter l'accueil et l'installation des étudiants. Vous trouverez ici un ensemble d'éléments utiles pour vos démarches administratives.

1. Visa

Les étudiants non ressortissants de la Communauté européenne doivent accomplir des démarches de demande de visa auprès du Consulat de France de leur lieu de résidence pour réaliser leur doctorat en France.

- **Pour les séjours d'une durée inférieure à 3 mois**
Vous devez obtenir un visa court séjour ou visa C « Passeport Talent-Chercheur » pour pouvoir entrer, séjourner et, le cas échéant, percevoir une rémunération de source française via un contrat de travail.
- **Pour les séjours d'une durée supérieure à 3 mois et inférieure à 1 an**
Le visa à obtenir est le visa VLS-TS « Passeport Talent-Chercheur », qui vaut titre de séjour et autorisation de travail en France. Une validation de ce visa auprès de l'OFII est nécessaire et doit être effectuée dans les 2 mois suivant l'arrivée en France. Aucune démarche n'est à effectuer en préfecture.
- **Pour les séjours d'une durée supérieure à 1 an**
Le visa de long séjour ou visa D « Passeport Talent-Chercheur » délivré devra faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la préfecture immédiatement après l'arrivée en France pour l'obtention de la carte de séjour temporaire « Passeport Talent-Chercheur ». Cette carte de séjour sera valable sur la même durée que celle indiquée dans la convention d'accueil.

Dans les 3 cas, vous devez vous faire délivrer une convention d'accueil, sans laquelle les visas « Passeport Talent-Chercheur » ne peuvent être délivrés et aucune rémunération ne pourra vous être versée. C'est votre employeur qui vous délivre la convention d'accueil.

2. Assurance maladie

L'existence d'une couverture santé maladie / accident du travail est obligatoire pour tous.

- **Si vous êtes doctorant salarié**
Vous serez affilié au régime général de sécurité sociale (MGEN ou CPAM Paris selon votre nationalité) et la prise en charge sera effective dès votre 1^{er} jour de travail.
- **Si vous n'êtes pas salarié**
Vous pourrez bénéficier de la sécurité sociale étudiante si vous êtes inscrit à l'école doctorale en France (et si vous répondez au critère d'âge). Dans le cas contraire, vous devrez présenter une attestation d'assurance de votre pays d'origine ou souscrire à une assurance à titre volontaire, quelle que soit la durée de votre séjour.

Procédure d'inscription complète consultable sur le site Internet d'UBFC et dans votre espace personnel ADUM



POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES

Vous pouvez consulter le site Internet de Campus France www.campusfrance.org/fr, rubrique « S'organiser ».

Vous pouvez également prendre contact avec le Centre Euraxess de votre établissement :

→ à Dijon

Fabien GEORGE
fabien.george@ubfc.fr

→ à Besançon

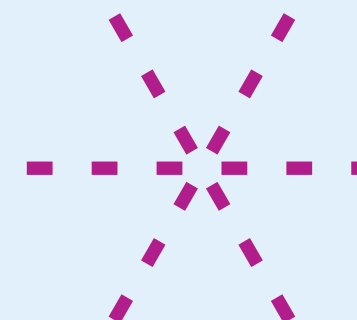
Stéphanie DJERIOUI
stephanie.djerioui@ubfc.fr

www.euraxess.fr/fr



JOURNÉE DE RENTRÉE DES DOCTORANTS

La Journée de la Rentrée Doctorale rassemble tous les doctorants de 1^{ère} année. Cette journée est dédiée à votre accueil, à votre parcours de doctorant et se ponctue chaque année d'une conférence thématique. En marge, vous pourrez rencontrer les structures locales pour organiser votre vie quotidienne (culture, sports, loisirs, assurance, associations étudiantes, etc.).



4- PRÉPAREZ LA THÈSE



LA FORMATION TOUT AU LONG DU DOCTORAT

Le Collège doctoral UBFC a mis en place un catalogue de formations transversales et interdisciplinaires qui vous permettent d'approfondir vos connaissances pour mener à bien votre travail de recherche, d'acquérir une culture scientifique élargie et vous guident pour la suite de votre carrière.

Le catalogue mis à votre disposition dans votre espace personnel ADUM et sur le site Internet d'UBFC s'organise autour de 9 thématiques :

- Langues
- Poursuite de carrière
- Connaissances et outils d'enseignement
- Management et entrepreneuriat
- Communication
- Éthique de la recherche et intégrité scientifique
- Culture scientifique internationale et valorisation
- Formation documentaire
- Informatique et modélisation scientifique

L'inscription aux formations se fait via ADUM, dès que votre 1^{ère} inscription est finalisée.

Des formations spécifiques disciplinaires peuvent également être proposées par votre ED. L'inscription à ces formations spécifiques se fait de la même façon, via ADUM.

Les heures de formation sont comptabilisées et prises en compte dans votre plan individuel de formation (PIF). Vous avez l'obligation de suivre au minimum 100 heures de formation pendant votre thèse.

D'autres formations extérieures, ou encore la participation à des conférences, colloques ou séminaires peuvent être comptabilisées par l'ED dans votre PIF.



PÉPITE BFC

vous propose d'acquérir des compétences utiles à la valorisation de vos résultats de recherche via le transfert technologique, l'innovation ou la création d'entreprise. Ce dispositif inclut un séminaire d'initiation à la création d'entreprise innovante et des modules de formation thématiques sur l'entrepreneuriat et l'innovation. En outre, ce dispositif permet de préparer un DU Entrepreneuriat et innovation en un an ou deux ans, en parallèle de la thèse ou après la thèse, ou de bénéficier du Statut National Étudiant Entrepreneur réservé aux porteurs de projets.

L'OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

1. La cotutelle internationale de thèse

Les cotutelles internationales de thèse ont un double objectif : développer la dimension internationale et la coopération scientifique entre des équipes de recherche françaises et étrangères, et favoriser votre mobilité internationale.

Si vous préparez votre thèse en cotutelle :

- vous êtes inscrit dans deux universités : UBFC et l'université partenaire à l'étranger,
- vous conduisez votre recherche dans les deux universités, sous la direction de deux directeurs de thèse,
- vous obtenez le titre de docteur des deux universités suite à une soutenance de thèse unique.

La cotutelle doit être demandée dès l'inscription en 1^{ère} année.

Elle fait l'objet d'une convention entre les deux universités, qui précise les modalités de la cotutelle et de la soutenance. Cette convention doit être signée avant le début de la 2^{ème} année de thèse.



QU'EST-CE QUE LE COMITÉ DE SUIVI DE THÈSE (CST) ?

Le CST est une instance qui apporte un regard extérieur sur l'avancement et le déroulement de votre thèse. Les modalités de composition et de fonctionnement des CST sont établies par le règlement intérieur de chaque ED. Votre directeur de thèse ne fait pas partie du CST, ce dernier peut donc intervenir en cas de conflit. **Le CST établit un rapport à joindre obligatoirement à votre dossier de réinscription à partir de la 3^{ème} année.**



AIDE À LA MOBILITÉ

Afin de faciliter vos déplacements à l'étranger, les ED ont mis en place des aides financières en collaboration avec les unités de recherche. Nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat de votre ED afin de connaître les modalités et conditions d'attribution de ces aides.



LA DURÉE DU DOCTORAT ET LES PROLONGATIONS

Le doctorat s'effectue généralement en trois ans à temps plein. À temps partiel (activité salariale par exemple), la durée du doctorat peut être au plus de six ans. À partir de la 4^{ème} année, votre demande de réinscription doit être justifiée. Une demande de prolongation doit être jointe à votre dossier de réinscription. Vous serez exonéré des frais d'inscription pour cette nouvelle année à condition de soutenir votre thèse avant le 31 décembre.



Si vous soutenez votre thèse avant la fin de la période d'inscription, vous n'avez pas à procéder à une réinscription. Votre diplôme sera délivré au titre de l'année universitaire écoulée.

DEMANDE DE CÉSURE

Vous avez la possibilité de suspendre votre thèse pour une durée d'une année universitaire maximum. Le formulaire de demande est disponible sur le site Internet d'UBFC.



2. Le label "Doctorat européen"

Élément fort de valorisation de la dimension internationale du doctorat, le label européen peut se demander au moment de la préparation de la soutenance de thèse, si vous remplissez les 4 conditions suivantes :

Si vous préparez votre thèse en cotutelle :

- Avoir effectué un séjour de recherche d'au moins 3 mois dans un pays membre de l'Union européenne.
- S'être vu accorder l'autorisation de soutenir sur la base de rapports rédigés par deux rapporteurs appartenant à deux établissements d'enseignement supérieur de deux états européens autres que celui dans lequel la thèse sera soutenue.
- Composer un jury comprenant au moins un membre appartenant à un établissement d'enseignement supérieur d'un état européen autre que celui dans lequel la thèse sera soutenue.
- Effectuer une partie de la soutenance dans une langue européenne autre que la langue nationale du pays où la thèse sera soutenue.

La procédure complète et le formulaire de candidature sont disponibles sur le site Internet d'UBFC.



QU'EST-CE QUE MT 180 ?

Inspiré du concours *Three minute thesis*, qui a eu lieu pour la première fois en Australie en 2008, le concours **Ma thèse en 180 secondes** (MT180) permet à des doctorants de présenter leur sujet de recherche de façon vulgarisée, devant un public novice et diversifié. Il s'agit de faire un exposé clair, concis et surtout convaincant autour de votre projet de recherche, le tout en 3 minutes !

Deux lauréats sont récompensés et sélectionnés chaque année à l'issue de la Finale régionale pour représenter la Région à la Finale nationale, voire internationale.



5-

SOUTENEZ VOTRE THÈSE



Le doctorat se termine par la soutenance de la thèse devant un jury. L'autorisation de soutenir sa thèse est accordée par le Président d'UBFC, après avis du directeur de l'école doctorale et sur proposition du directeur de thèse.

J-60

La procédure se lance sur ADUM au moins deux mois avant la date prévisionnelle de soutenance et comporte plusieurs étapes :

- la désignation de rapporteurs,
- la proposition d'un jury,
- le dépôt électronique de la thèse avant soutenance,
- la demande d'autorisation de soutenance,
- la soutenance,
- le dépôt électronique et papier de votre manuscrit après soutenance,
- le retrait du diplôme de doctorat.

La procédure complète est à consulter sur le site Internet d'UBFC.



CÉRÉMONIE DE REMISE DES DIPLÔMES

Les docteurs sont chaque année à l'honneur lors de la Cérémonie de remise des diplômes, l'occasion de célébrer nos diplômés !

Directeurs d'école doctorale, directeurs de thèse, familles et Mission doctorale se joignent à la fête pour marquer la fin de la thèse de quelque 300 doctorants ayant brillamment soutenu dans l'année.

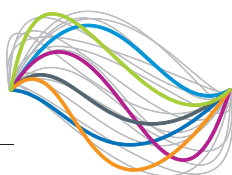
DIFFUSION DU MÉMOIRE



Avec votre autorisation et sauf mention de confidentialité, votre mémoire sera reproduit et diffusé à toutes les bibliothèques universitaires de France ainsi qu'aux bibliothèques des grands établissements scientifiques.

UBFC

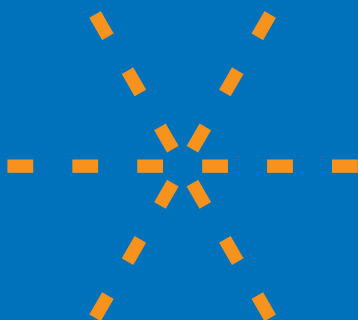
UNIVERSITÉ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



03 63 08 26 50

secretariat@ubfc.fr

32 avenue de l'observatoire
25000 BESANCON



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE